

3.11.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- Appliquer la législation sur l'action sociale ;
- Appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- Appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- Appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- Appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- Appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- Assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- Prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- Conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En plus de ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DECS, le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée.

Évolution de l'environnement et des tâches

Si la crise sanitaire initiée au 1er trimestre 2020 s'est poursuivie en 2021, on ne peut pas véritablement affirmer que cela a généré des effets concrets et mesurables sur le recours aux prestations sociales cantonales. Comme en 2020, les prestations proposées n'ont apparemment pas été plus fortement sollicitées par de nouveaux publics victimes des conséquences économiques de la pandémie. Pourtant, le service a veillé à communiquer publiquement sur les possibilités de soutiens apportés par les collectivités (par exemple, flyer endettement, cf. ci-dessous) et une plateforme d'information générale, ouverte au public et traduite en 15 langues, a vu le jour dans le canton à l'initiative de la ville de Neuchâtel et d'acteurs privés : www.ENSEMBLE-NE.CH. Par ailleurs, la direction du service s'est aussi régulièrement préoccupée de « prendre le pouls » de la frange de la population neuchâteloise la plus fragile, auprès des partenaires du réseau socio-sanitaire. Des initiatives privées ont été développées, par exemple dans la distribution alimentaire, preuve d'un bel élan de solidarité à l'égard des personnes précarisées. Mais sur le plan public, aucune nouvelle disposition n'a été prise, faute de besoins avérés.

La situation socio-économique de la population continue cependant de questionner et nous incite à la plus grande prudence face aux effets à plus long terme de la pandémie sur l'ensemble de la société, à des degrés divers. À cet égard, le domaine de la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie devra certainement être questionné quant à son efficacité auprès des plus bas revenus et spécifiquement des personnes seules.

Activités et réalisations

Politique d'action sociale

Le nouveau dispositif cantonal de lutte contre le surendettement est entré en vigueur en 2021. Ainsi, la prévention (1er axe du plan d'actions, de compétence du DECS et du service) a été renforcée ; un contrat de prestations conclu avec le CSP (Ficelles du Budget) permet désormais d'organiser des ateliers de sensibilisation dans l'ensemble des établissements du post-obligatoire pour toutes les filières de formation. Un flyer élaboré par la direction du SASO et recensant les « gestes-barrière en cas d'endettement problématique » a été diffusé à large échelle. La collaboration avec la fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), destinée à coordonner de futures actions de prévention aussi portées par des partenaires tiers, s'est mise en place au 2e semestre. Des mesures de détection précoce (2e axe, de compétence du DECS et du service) ont été mises sur pied dans plusieurs services publics et sont monitorées. Divers acteurs privés ont également été contactés et montrent un intérêt prometteur pour ce type de démarche. Enfin la plateforme, qui réunit l'ensemble des partenaires publics et privés actifs dans ce domaine et les chef-fe-s des deux départements concernés (DECS et DFS), a été constituée par le Conseil d'État et s'est réunie une première fois au 2e semestre de l'année.

À noter également que le service a soutenu financièrement l'expérience menée par la FAS en 2021 en matière de lutte contre la traite des êtres humains (« permanence TEH ») ; un bilan de ce projet soutenu par la Confédération sera établi à la fin de l'année 2022.

Contributions d'entretien

Donnant suite à l'adoption du Rapport 20.013 par le Grand Conseil en juin 2020, le Conseil d'État a décidé d'étendre, dès le 1er juillet 2021, la durée des avances de pensions alimentaires servies par l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE), en la faisant passer de 24 à 36 mois. Cette extension de la durée d'intervention a ainsi été mise en œuvre sur un semestre dans 84 dossiers et a permis à 29 personnes d'éviter ou de quitter l'aide sociale.

Service de l'action sociale (SASO)

Sur l'ensemble de l'année 2021, le montant total des avances accordées par l'ORACE s'élève à CHF 2'773'000, soit une augmentation d'environ 9% par rapport à 2020. Il s'agit là d'une hausse relativement modérée, essentiellement liée à l'extension de la durée des avances ; l'impact de la crise COVID s'est finalement révélé bien plus faible qu'attendu. Le nombre de bénéficiaires d'avances, en moyenne mensuelle, a lui aussi peu évolué, passant de 363 personnes en 2020 à 378 en 2021. En termes de politique sociale, les réformes introduites depuis 2019 continuent de démontrer toute leur utilité puisqu'en 2021 elles ont permis à 245 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

Sur un plan plus général, l'ORACE a ouvert 192 nouveaux dossiers en 2021. Le nombre total de dossiers traités par l'office se monte désormais à 3104. S'agissant de la dépense effective à charge de la collectivité (différence entre les avances octroyées et les avances recouvrées), elle s'élève à CHF 1'113'000, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 60%. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'ORACE a entrepris en 2021 un total de 315 procédures judiciaires.

Aide sociale

Malgré la pandémie, le recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel a continué de décroître, contrairement à ce que l'on pouvait craindre. En effet, le nombre de nouveaux dossiers a évolué à la baisse en 2021, soit 1626 ouvertures de dossiers d'aide sociale, contre 1892 en 2020. Parallèlement, le nombre de fermetures de dossiers connaît également une diminution. Ainsi, on constate à fin 2021 une baisse significative du nombre de dossiers et du taux d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel. Ceci s'explique par deux raisons principales (hors contexte de crise sanitaire) : d'une part les réformes engagées dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales, et d'autre part, le net rebond qu'a connu le marché de l'emploi en 2021.

Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2021 (aide matérielle versée par les services sociaux régionaux et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et autres charges de l'office cantonal de l'aide sociale /ODAS), leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 98'254'600 (augmentation de 1.62% par rapport à 2020). Toutefois, il faut rappeler que le résultat final des comptes 2020 avait été arrêté à CHF 96'681'227, après avoir retranché un montant de CHF 1'442'000 en raison d'une correction apportée sur les dépenses des années 2017-2020 d'un SSR (remboursement). Sans ce correctif, la variation entre les deux années ne serait que de + 0.13 % ; on peut donc parler d'une stabilité des dépenses. Malgré la baisse globale du nombre de dossiers d'aide sociale, cette stabilité des dépenses s'explique d'abord par une augmentation significative des charges générées par les dossiers des réfugiés statutaires gérés par les services privés (effectifs en hausse), mais également par une diminution des recettes enregistrées dans les services sociaux régionaux.

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle, la pandémie a, comme en 2020, quelque peu ralenti l'activité et les placements. Malgré cela, les programmes ou mesures ont proposé en 2021 quelque 530 places socio-professionnelles (à mi-temps). Pas moins de 1'309 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'159 en 2020) ; parmi ceux-ci, 60% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 40% ont bénéficié d'un placement ISP individuel. Au final, 11% des participant-e-s ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Il est à relever que l'ODAS a entamé une collaboration avec 3 nouveaux partenaires : iSkills, TV Découverte et ESPACE.

Concernant les travaux liés au Projet RAISONE (repenser l'aide sociale neuchâteloise), le volet lié à la simplification de l'aide sociale a trouvé un aboutissement en 2021 par l'entrée en vigueur de toute une série de normes et de mesures visant à simplifier l'octroi de l'aide matérielle par les services sociaux. Le second volet, concernant le suivi différencié harmonisé (SDH) et mené en étroite collaboration entre le SASO et les SSR, a continué d'avancer en début d'année. Puis, au vu de la pluralité et de l'importance des travaux menés de front, il a été décidé de suspendre les travaux du SDH, le temps de concrétiser la mise en production de la nouvelle application informatique KiSS (projet LIANE). Cette dernière, différée dans un premier temps à fin 2021, a dû être repoussée encore une fois au 1er semestre 2022.

Aides à la formation

Le tableau ci-dessous, établi par l'office des bourses d'études (OCBE), présente le résultat des deux dernières années de formation concernant l'octroi de bourses (prestations non remboursables) et de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt). À noter que les prêts peuvent être renouvelés durant la formation.

Pour l'année 2020-2021, on enregistre une très légère hausse du nombre de boursiers (+ 9 bénéficiaires), ainsi qu'une augmentation de plus de CHF 100'000 du montant total versé au titre des bourses. Il n'y a donc pas eu de réel effet de la crise sanitaire sur le recours à cette prestation. Le nombre de bénéficiaires de prêts est, quant à lui, en légère baisse (- 3), de même que le total des montants attribués. Par contre, le montant moyen des prêts, pour une année, est passé à environ CHF 6'360 (+ 4% par rapport à l'année 2019-2020).

Niveau de formation	2019-2020			2020-2021			Variations en %	
	Nb Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb Boursiers	Montants
Secondaire II	531	2'769'153	5'166	525	2'682'566	4'931	-1.13	-3.13
Tertiaire	410	3'633'705	8'353	425	3'825'661	8'597	3.66	5.28
Total bourses	941	6'402'858	6'804	950	6'508'227	6'851	0.96	1.65
Prêts d'études	22	134'420	6'110	19	127'310	6'366	-13.64	-5.29

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne, les primes pour l'année 2021 dans le Canton de Neuchâtel (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont diminué de 0.2%. Dans le détail, les primes des catégories des adultes (dès 26 ans) ont baissé en moyenne de 0.3% (à CHF 426.40 /mois); celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont augmenté de 0.3% (à CHF 300 /mois) tandis que celles des enfants (0-18 ans) diminuaient de 0.3% (à CHF 109.30 /mois).

Le modèle de réduction individuelle des primes (subsides LAMal) est demeuré inchangé en regard de 2019, année de la mise en place de la réforme des subsides ordinaires dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales (voir rapports 18.034 et 20.013). Au titre des mesures prises en 2021, il est à relever un élargissement de l'intervalle (doublement) des limites de revenus de la classification S10 et le décalage d'autant des limites de revenus suivantes, donnant accès aux subsides (classifications S11 à S15). Ces modifications de limites de revenus s'inscrivent dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouvel art. 65 al. bis 1 LAMal (objectif social LAMal) et du respect de la conformité à l'ATF du 22 janvier 2019. Malgré cela, le nombre total de personnes au bénéfice d'un subside dans les catégories « ordinaires » a diminué en 2021.

En 2021, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal s'est élevé dans le Canton de Neuchâtel à 30'908 personnes pour un montant total de CHF 122.6 millions (CHF 124.8 millions en 2020). La baisse entre 2020 et 2021 du montant total de subsides LAMal versés provient essentiellement de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI.

La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit :

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	66.2	11'798
Aide sociale	35.3	8'685
Subsides ordinaires (Class. S1-S15)	21.1	10'425
**Total	122.6	30'908

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois)

** À relever que ces données chiffrées recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée (incl. les correctifs des années antérieures à 2021).

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité », sur la base des « coupons » envoyés suite à la communication des taxations fiscales, 2'459 ont été retournés dans les délais et traités par l'OCAM. Sur les 2'459 coupons traités, 1'902 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 508 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation suite à un changement de situation financière et/ou personnelle et 49 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Prestations transversales

La réorganisation progressive du service de l'action sociale (OPTI-SASO) s'est poursuivie en 2021, avec la préparation d'une nouvelle organisation effective dès le 1er janvier 2022 concernant l'OCAM et l'OCBE. À la suite du départ à la retraite du chef de l'OCBE, les deux entités ont fusionné pour former l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB), avec la recherche de synergies possibles dans le nouveau secteur « bourses d'études et réduction individuelle des primes », en vue d'optimiser encore la délivrance des prestations.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
	2020	Budget 2021		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	136'071'306	142'146'800	135'183'451	-6'963'349	-4.9%	-887'855	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'761'642	5'365'000	5'710'467	+345'467	+6.4%	-51'175	-0.9%
43 Revenus divers	94'002	15'000	330'071	+315'071	+2'100.5%	+236'069	+251.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	108'948'055	113'880'200	106'631'294	-7'248'906	-6.4%	-2'316'761	-2.1%
47 Subventions à redistribuer	21'106'625	22'696'000	20'056'235	-2'639'765	-11.6%	-1'050'390	-5.0%
49 Imputations internes	160'983	190'600	2'455'385	+2'264'785	+1'188.2%	+2'294'402	+1'425.2%
Charges d'exploitation	287'640'826	301'584'818	281'751'638	-19'833'180	-6.6%	-5'889'189	-2.0%
30 Charges de personnel	5'461'515	6'272'064	5'909'096	-362'968	-5.8%	+447'581	+8.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'290'631	1'624'267	1'375'219	-249'048	-15.3%	+84'589	+6.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	229'605'617	239'187'500	227'001'761	-12'185'739	-5.1%	-2'603'856	-1.1%
37 Subventions redistribuées	21'106'625	22'696'000	20'056'235	-2'639'765	-11.6%	-1'050'390	-5.0%
39 Imputations internes	30'176'438	31'804'987	27'409'326	-4'395'661	-13.8%	-2'767'112	-9.2%
Résultat d'exploitation	-151'569'520	-159'438'018	-146'568'187	+12'869'832	+8.1%	+5'001'333	+3.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-151'569'520	-159'438'018	-146'568'187	+12'869'832	+8.1%	+5'001'333	+3.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-151'569'520	-159'438'018	-146'568'187	+12'869'832	+8.1%	+5'001'333	+3.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	55.00	61.00	57.00	-4.00	-6.6%	+2.00	+3.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	41.70	46.40	43.80	-2.60	-5.6%	+2.10	+5.0%

Commentaires

Le résultat des comptes 2021 est meilleur en regard du budget (CHF 12,9 millions) et des comptes 2020 (CHF 5,0 millions). Des revenus inférieurs tant au budget (CHF -7,0 millions) qu'aux comptes (CHF -0,9 million) sont à l'inverse plus que compensés par des charges moins élevées par rapport au budget (CHF -19,8 millions) et aux comptes (CHF -5,9 millions), plus particulièrement en matière de charges de transfert.

Les revenus présentent deux écarts significatifs dans les groupes 46 (Revenus de transfert) et 47 (Subventions à redistribuer). L'écart du groupe 46 relève de deux éléments : d'une part, la subvention fédérale pour les subsides LAMal est inférieure de CHF 1,4 million (le budget est basé sur un montant provisoire communiqué par la Confédération) et, d'autre part les montants reçus des communes au titre de la facture sociale sont inférieurs au budget car les dépenses y relatives sont moins élevées. L'écart du groupe 47 découle quant à lui des dépenses d'aide sociale moins élevées que prévu à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale. Cette situation explique également l'écart identique apparaissant dans le groupe 37 (Subventions redistribuées).

La forte hausse des revenus du groupe 49 (Imputations internes) découle de la prise en compte dans la facture sociale de la dissolution du solde de la provision AIS de CHF 2,2 millions qui avait été constituée, lors du bouclage 2018 afin de faciliter la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Le 40% de ce montant (CHF 0,89 million) va en diminution de la participation des communes au titre de la facture sociale (groupe 46). Pour le détail voir la fiche du COSM.

L'écart favorable enregistré dans le groupe 36 par rapport au budget relève pour l'essentiel des subsides LAMal (CHF -9,4 millions) et du contentieux LAMal (CHF -2,6 millions). Les hypothèses de planification se sont révélées pour ces deux catégories

Service de l'action sociale (SASO)

trop pessimistes, notamment s'agissant des effets négatifs de la pandémie sur la situation socio-économique des ménages. Pour rappel, les hypothèses pour le budget 2021 ont dû être établies durant le printemps et l'été 2020 en plein cœur des premières vagues de la pandémie, alors que le SECO prévoyait un taux de chômage de près de 7% à l'été 2021. On observe également qu'entre 2020 et 2021 ce sont essentiellement les bénéficiaires de l'aide sociale et les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI qui n'ont pas augmenté comme prévu.

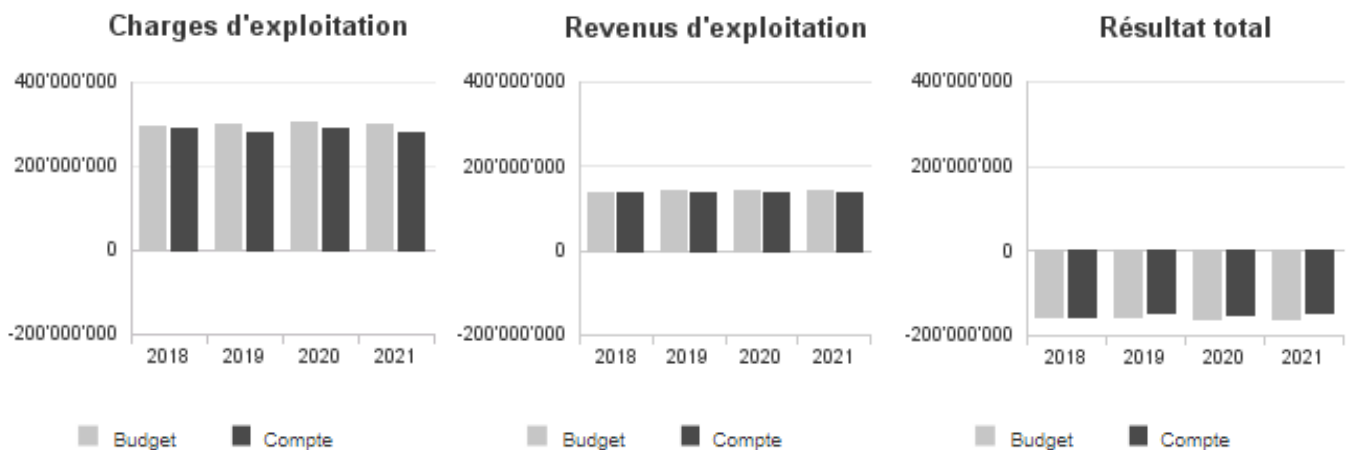
Hormis les deux éléments précités, des rocadés comptables internes dans le dispositif d'insertion socio-professionnelle ont conduit à transférer pour près de CHF 0,4 million des montants de subsides (groupe 36) au groupe 39 (en particulier programme ISP d'Évologia), ce qui a réduit d'autant le résultat final du groupe 36. En outre, quelques partenaires n'ont pas atteint 90% du taux d'occupation demandé et ils ont vu leur subvention réduite conformément aux contrats de prestations. L'aide sociale est quant à elle globalement conforme au budget tout en se situant en hausse de CHF 1,3 million, principalement dans la composante du domaine de l'asile.

Le groupe 39 (Prestations internes) enregistre pour l'essentiel les dépenses qui sont refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. Ces écarts sont principalement expliqués dans les fiches des autres services concernés par la facture sociale, soit SECS, SEMP et SMIG.

L'écart favorable de CHF 249'000 par rapport au budget pour le groupe 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) s'explique par des frais de mandat à réaliser dans le cadre du programme d'impulsion inférieurs à ce qui était prévu, de même que par le transfert dans le groupe 36 des indemnisations pour tort moral au titre de l'aide aux victimes d'infractions LAVI (reclassement suite à une modification du MCH2).

Les dépenses du groupe 30 (Charge de personnel) présentent un écart favorable de CHF 363'000 en regard du budget. Cet écart relève exclusivement des montants qui étaient prévus au titre des crédits d'engagement relatifs au programme d'impulsion (réforme des prestations sociales) ainsi qu'au renforcement de la conduite du service. Suite à des retards pris dans ces projets notamment dus à la crise sanitaire, les montants mis à disposition n'ont pas été sollicités comme prévu.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	6'051	9'200	6'343
Coûts salariaux et de structure	1'205'270	1'091'138	1'260'850
Coûts des services centraux	415'694	466'690	532'090
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'627'015	1'567'028	1'799'282

Commentaires

Les coûts salariaux plus élevés ne découlent pas d'un accroissement des effectifs, mais des heures productives ventilées sur les prestations supérieures au budget.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	80'900	82'100	82'100
Coûts salariaux et de structure	1'561'908	1'700'012	1'539'299
Coûts des services centraux	537'109	727'111	649'186
Revenus	88'160	90'100	94'924
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'091'758	2'419'122	2'175'661

Commentaires

Les coûts salariaux moins élevés qu'au budget s'expliquent par deux éléments : le nouveau poste attribué au renforcement de la direction de l'ODAS n'a pas été pourvu en 2021 et la vacance du poste de responsable du secteur ODAS-contrôle, suite au départ de sa titulaire en cours d'année.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	0	400	0
Coûts salariaux et de structure	472'390	499'532	437'281
Coûts des services centraux	161'648	213'655	184'554
Revenus	85	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	633'953	713'587	621'834

Commentaires

Les coûts salariaux et de structures ventilés sur la prestation sont légèrement inférieurs au budget 2021 et aux comptes 2020.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	400	0	100
Coûts salariaux et de structure	2'133'409	2'095'456	2'136'067
Coûts des services centraux	736'233	896'249	896'180
Revenus	7'880	15'000	9'116
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'862'162	2'976'705	3'023'231

Commentaires

L'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) a été fusionné avec l'office cantonal des bourses d'études (OCBE) en fin d'année 2021 pour devenir l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB). Cette réorganisation prendra formellement effet dès le 1er janvier 2022. Un départ à la retraite au sein de l'OCAM a d'ores et déjà été suivi de deux engagements à temps partiel ainsi que des rocadés internes. Le chef de l'OCBE a pris sa retraite à fin 2021. Son poste, qui ne sera pas repourvu, a d'ores et déjà été attribué au nouvel OCAB. Ceci explique des coûts salariaux légèrement plus élevés qu'au budget, mais temporaires.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	14'560	121'000	11'725
Coûts salariaux et de structure	223'641	367'393	455'547
Coûts des services centraux	76'462	156'282	191'361
Revenus	1'960	100'500	91'669
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	312'702	544'176	566'963

Commentaires

Les indemnisations au titre de l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ont été regroupées avec les aides LAVI dans les « Autres charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations » (voir ci-dessous), ce qui explique que les charges directes sont considérablement inférieures au budget. Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget en raison d'une estimation trop basse des heures prestées au moment de l'élaboration du budget. Cette sous-estimation se retrouve également dans les coûts des services centraux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2020	2021	2021
Contentieux LAMal	15'336'743	15'304'000	12'770'203
LAVI	239'028	370'000	290'004
Participation aux SSR et GSR	4'807'536	4'931'400	4'915'303
Subventions institutions privées	10'430	10'600	14'240
Total charges (+) / revenus (-) nets	20'393'737	20'616'000	17'989'750

Commentaires

Un écart favorable important apparaît aux comptes 2021 au titre du contentieux LAMal. Cet écart découle de la répercussion sur les comptes 2021 du ralentissement de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la conjoncture favorable qui ont limité les défauts de paiement des primes et participations aux coûts durant les années 2019 et 2020 (sachant qu'il existe un décalage d'environ 12 à 18 mois entre le défaut de paiement et la prise en charge par l'État). Ces effets positifs identifiés ont été pris en compte de manière trop prudente au moment de l'élaboration du budget 2021. Il est également la conséquence d'un écart positif entre l'extourne du transitoire 2020 et le décompte final 2020 comptabilisé en au printemps 2021.

Il est important de rappeler que la rubrique ci-dessus du contentieux n'englobe pas la partie des participations aux coûts et les frais y afférent qui font partie de la facture sociale. Le montant brut de la totalité du contentieux s'élève aux 31.12.21 à CHF 20 mios.

Les prestations LAVI incluent désormais les indemnités LAVI pour tort moral, comptabilisées jusqu'alors dans la « Politique d'action sociale » (voir ci-dessus). Cette charge transférée est presque intégralement compensée par un ajustement à la baisse de la provision y relative en fonction des dossiers ouverts. D'autre part, les aides LAVI effectives (aide aux personnes au titre de couverture des frais tels qu'avocat, médecin, etc.) ont été moins importantes qu'escomptées, d'où au final un montant aux comptes inférieur au budget au titre de la LAVI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2020	2021	2021
Charges subventions redistribuées	21'106'625	22'696'000	20'056'235
Frais de rappel	-1'340	0	-1'760
Revenus divers	-2'900	0	0
Revenus subventions redistribuées	-21'106'626	-22'696'000	-20'056'235
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'241	0	-1'760

Commentaires

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2020			Budget 2021			Comptes 2021		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
PI-Réformes	En cours	61'551	0	61'551	440'030	0	440'030	166'776	0	166'776
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	163'275	0	163'275	150'000	15'000	135'000	63'660	2'000	61'660
Prêts d'études	En cours	0	85'702	-85'702	0	193'500	-193'500	80'790	237'710	-156'920
Total		224'826	85'702	139'124	590'030	208'500	381'530	311'226	239'710	71'516

Commentaires

Dans le cadre du crédit du programme d'impulsion, le budget 2020 du SASO prévoyait l'engagement de 2 EPT durant l'année entière et un montant de 200'000 francs pour des mandats externes. Finalement, avec le retard pris dans le projet suite à la crise sanitaire, le SASO n'a pas procédé à de nouveaux engagements (0,7 EPT seulement financé par le programme à fin 2021)

et n'a que peu octroyé de mandats. Il en résulte un écart net entre budget et compte de CHF -273'254. Les prêts d'études octroyés sont globalement légèrement inférieurs au budget (CHF -5'550), alors que les remboursements dépassent largement les prévisions (CHF 31'210), les effets de la crise s'étant atténués par rapport à 2020.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Aide sociale	62'281'068	65'264'500	62'415'049
Alfa Sal	3'406'824	3'470'200	3'229'617
Avances contribution d'entretien	467'370	552'000	349'062
Bourses d'études	3'521'347	3'525'000	3'510'236
Financement LACI	2'983'800	2'835'360	2'907'000
Intégration socio-professionnelle	7'285'430	6'299'600	3'483'072
Lutte contre les abus	688'753	1'076'010	908'665
Partenariat social privé	2'842'270	2'732'600	2'766'474
Subsides LAMal	40'104'770	44'406'100	40'657'273
Total charges (+) et revenus (-) nets	123'581'632	130'161'370	120'226'447

Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant 40% de ces charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont inférieurs aux prévisions budgétaires pour près de CHF 10 millions (soit CHF -15,7 millions à 100%). Ceci indique que les domaines de la facture sociale n'ont pas été durement impactés par la pandémie comme on pouvait le craindre en 2020 lors de l'élaboration du budget 2021. Les causes de ces diminutions relèvent toutefois d'éléments particuliers qui sont précisés ci-dessous.

L'écart favorable par rapport au budget relève en grande partie des subsides LAMal. Dans ce domaine, il a été prévu au budget 2021 différentes augmentations des paramètres d'évolution socio-économiques et des effets de la pandémie; celles-ci ne se sont pas concrétisées ou que partiellement.

Dans la composante « Aide sociale », l'écart favorable par rapport au budget s'explique pour l'essentiel par la dissolution du solde de CHF 2,2 millions de la provision « Transition AIS » qui avait été constituée lors du bouclage 2018 afin de faciliter le passage de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), de même que par des dépenses inférieures dans le domaine de l'asile au SMIG.

Finalement, un écart favorable apparaît aussi dans la composante « Intégration socio-professionnelle » qui s'explique par des éléments particuliers au service de l'emploi (SEMP) en lien avec la mesure RHT+, ayant donné lieu à un correctif lors du bouclage final de la facture 2020, générant une diminution des charges de CHF 2,6 millions sous l'exercice 2021. Cette diminution a été partiellement compensée par la mesure « Prime à l'embauche » mise en œuvre dès le début 2021 par le SEMP.

Au chapitre des contributions d'entretien, les montants octroyés sont supérieurs de près de CHF 400'000 (à 100%) au budget 2021. Outre qu'ils sont compensés comptablement par un montant équivalent comptabilisé en recettes, les pertes sur créances ont été inférieures de près de CHF 300'000 aux estimations, ce qui explique la baisse constatée par rapport au budget.

En comparaison avec les résultats 2020, le bouclage provisoire 2021 présente une diminution de charges de 2,7% ou CHF 3,4 millions (soit CHF -5,6 millions à 100%). Compte tenu des correctifs comptables cités ci-dessus relatifs à la composante « Intégration socio-professionnelle » et de la dissolution de la provision « Transition AIS », l'analyse est inverse, à savoir des comptes 2020 à CHF 121,6 millions (bouclage définitif) et 2021 à CHF 122,5 millions (bouclage provisoire), soit une progression de CHF 0,9 million entre 2020 et 2021 (+0,7%).

Relevons aussi que malgré cette légère augmentation, la tendance pour les dépenses d'aide sociale continue d'être à la baisse comme les années précédentes. Cette situation s'explique par le fait que la facture sociale 2020 enregistrait deux opérations comptables exceptionnelles pour un service social (passage au principe d'échéance et sortie du pot commun) qui ont amélioré le résultat 2020 d'environ CHF 3,6 millions. Dans la composante « Aide sociale », une hausse des dépenses est toutefois constatée pour les bénéficiaires issus du domaine de l'asile. Cela s'explique par la fin progressive des forfaits fédéraux pour les personnes arrivées entre 2014 et 2016 et par une diminution du nombre de sorties de l'aide sociale.

Incidences financières relatives à la pandémie COVID-19

Compte de résultats détaillé - Effet COVID-19 (CHF)	Estimation impact Comptes 2021	Nature de la variation
Revenus d'exploitation	-203'615	Diminution de revenus
43 Revenus divers	70'531	Augmentation de revenus
46 Revenus de transfert	-274'146	
Charges d'exploitation	-614'827	Diminution de charges
36 Charges de transfert	104'689	Augmentation de charges
39 Imputations internes	-719'516	Diminution de charges
Résultat total	411'212	Amélioration du résultat

Commentaires

Les impacts du COVID-19 ici mentionnés sont presque exclusivement liés aux éléments indiqués aux SEMP en lien avec la RHT+ et la prime à l'embauche. Au niveau du SASO, seul un montant net CHF 70'531 impact directement le SASO. Ce montant correspond aux dissolutions de provisions pour les aides extraordinaires dans le cadre du Rapport 20.048.